



Mesures destinées aux candidats en situation de handicap - Session 2022

publié le 10/05/2021

Aux parents des élèves de 4e

Madame, Monsieur,

Vous pouvez demander des aménagements des conditions d'examen (DNB-session 2022) pour votre enfant.

La procédure se décline en 2 modalités : une procédure simplifiée ou une procédure complète.

- une procédure simplifiée [↗](#) pour les élèves qui bénéficient déjà d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité
- une procédure complète [↗](#) pour les autres élèves.

Nous vous invitons à consulter les modalités à cette adresse [↗](#) sur le site de l'académie de Poitiers (Informations candidats [↗](#) et procédure à destination des candidat [↗](#))

Le formulaire de demande d'aménagements doit être renvoyé au collège **pour le 26 mai** au plus tard.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le collège :

- par téléphone au 05 49 03 00 93 (horaires : 8h05-12h05 ; 13h30-17h00)
- par courriel : ce.0861092v@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.